

Questions orales

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, la seule inflation dont j'entends parler à la Chambre, c'est celle du nombre des députés, que souhaite le parti du député.

Que les choses soient bien claires. Avant Noël, le gouvernement du Canada et le gouverneur de la Banque du Canada se sont entendus sur une série d'objectifs, en politique monétaire. Nous l'avons fait dès le premier mois alors que le gouvernement précédent a mis deux ans et demi pour y arriver. Ces objectifs comptent parmi les plus exigeants dans tous les pays industrialisés, et nous en sommes fiers.

Le Canada est un pays à taux d'inflation faible. C'est un résultat que nous avons payé cher. Nous n'entendons pas sacrifier cet avantage. L'inflation restera faible.

* * *

[Français]

L'ÉDITION

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien.

Hier, le ministre du Patrimoine nous a encouragés à continuer de lire le *Toronto Star*. Je l'ai donc lu ce matin et j'y ai appris qu'au moins cinq maisons d'édition canadiennes ont déjà exprimé leur intention d'acquérir le contrôle de Ginn Publishing.

Comment le ministre explique-t-il que la CDIC n'ait pas répondu aux éditeurs canadiens intéressés à l'acquisition de Ginn Publishing? Et reconnaît-il la nécessité de faire enquête sur le comportement de la CDIC qui a systématiquement jeté aux poubelles toutes les approches faites par les éditeurs canadiens pour acquérir Ginn Publishing?

● (1430)

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, nous avons eu hier l'avantage de voir quelques documents déposés sur le bureau qui indiquent précisément que certains éditeurs canadiens se sont intéressés à faire une transaction de rapports avec Ginn. Je n'ai pas vu dans ces documents une offre précise d'achat.

Deuxièmement, je crois que la partie qui nous concerne le plus, ce n'est pas ce qui s'est passé il y a près de dix ans, ce qui nous intéresse, c'est ce qui s'est passé depuis que ce gouvernement gère le pays. Et je n'ai pas vu d'offres directes d'achat de Ginn depuis que ce gouvernement gère le pays.

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, c'est quand même étonnant, d'une certaine façon, qu'il n'ait vu aucune offre d'achat; mais d'un autre côté, la CDIC promettait de faire des prospectus de mois en mois et elle ne les a jamais faits. On vient nous dire aujourd'hui qu'il n'y a pas eu d'offres; mais il y a au moins du monde qui a manifesté

un intérêt quand même! On peut faire une offre s'il y a un prospectus, mais vous ne l'avez jamais sorti, votre prospectus!

Des voix: Bravo!

Mme Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Comment le ministre du Patrimoine peut-il sérieusement continuer de prétendre que la CDIC était déterminée à vendre Ginn à des intérêts canadiens et qu'elle n'ait reçu aucune demande sérieuse, alors qu'il a devant lui toutes les preuves du contraire? Ne convient-il pas qu'il perd toute crédibilité personnelle dans ce dossier?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, je ne suis pas le gestionnaire de la CDIC; mes compétences financières ne me permettraient pas ça. Je ne crois pas que ce soit au ministre du Patrimoine de commencer à faire de la publicité dans un domaine qui n'est pas le sien.

Mon domaine, c'est la politique culturelle du Canada. Et dans ce domaine, je l'ai clairement exprimé à plusieurs reprises, je considère que Ginn est une exception, que c'est une transaction que j'ai déjà reconnue comme n'étant pas particulièrement heureuse, mais la politique, elle, est ferme. C'est une politique d'appui et de protection de l'industrie culturelle canadienne, y compris l'industrie de l'édition.

* * *

[Traduction]

L'INDUSTRIE DE L'ALUMINIUM

M. Mike Scott (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce international.

Je lui ai écrit il y a plusieurs semaines pour dénoncer l'entente de crédit de 60 millions de dollars américains qu'il a annoncée et qui permettra de financer une nouvelle aluminerie en Afrique du Sud.

Dans sa réponse, le ministre a dit que, comme conséquence directe de cette entente, plusieurs entreprises canadiennes ont obtenu ou conservé des contrats.

Des représentants de l'ambassade d'Afrique du Sud ont dit à mes collaborateurs que seule une entreprise canadienne, soit la SNC-Lavalin, a obtenu un contrat directement lié au projet, mais qu'elle l'avait obtenu il y a près de deux ans, bien avant la conclusion de cette entente de crédit par le gouvernement fédéral.

Le ministre dira-t-il carrément à la Chambre ce qui a motivé la décision du gouvernement d'accorder un crédit de près de cent millions de dollars canadiens pour ce projet d'aluminerie sud-africaine?

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international): Monsieur le Président, les nombreuses entreprises participantes dont j'ai déjà parlé étaient sous l'égide de la société SNC-Lavalin de Montréal, qui a obtenu le contrat pour la conception de l'usine.

Les autres entreprises qui en bénéficient sont des fournisseurs et des associés de l'entrepreneur principal.